

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Question relative à la tarification sociale du transport en commun

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 26 octobre 2021 par le député, monsieur Harold LeBel, de la circonscription de Rimouski au sujet de la tarification sociale du transport en commun.

La tarification des services de transport en commun est de compétence municipale et relève des organismes publics de transport en commun, c'est-à-dire les sociétés de transport en commun, les organismes municipaux et intermunicipaux de transport ainsi que de l'Autorité régionale de transport métropolitain dans la grande région de Montréal. Cela implique que la tarification sociale soit financée par une hausse des contributions municipales.

Afin de répondre aux besoins de déplacement de la population en transport collectif, le ministère des Transports contribue au financement des services de transport en commun existants et prévus par les instances municipales.

Il m'apparaît important de souligner que dans le contexte de la pandémie, le gouvernement a accordé aux organismes de transport collectif une aide financière exceptionnelle de 1,4 milliard de dollars dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif pour pallier les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Bonnardel

N/Réf. : 20211026-12

Québec
700, boul. René-Lévesque Est
29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6980
Télécopieur : 418 643-2033
ministre@transports.gouv.qc.ca

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
16^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-3444
Télécopieur : 514 873-7886